



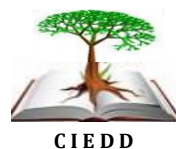
Atelier d'élaboration du plan d'action stratégique et des positions communes de la Plateforme Forêt sur les questions en lien avec l'APV



Yaoundé, 24-26 mars 2014

Rapport préparé par

Patricia DJOFANG, Moïse KONO & Patrice KAMKUIMO



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	1
MÉTHODOLOGIE.....	2
DÉROULEMENT DE L’ATELIER.....	3
PREMIÈRE JOURNÉE.....	3
I.1. Revue de l’état d’avancement des activités du draft préliminaire du plan d’action 2014	4
I.1.1. Stratégie de suivi des actions de plaidoyer de la plateforme.....	4
I.1.2. Examen critique du projet de politique forestière	5
I.1.3. Examen du document des 11 leçons enrichi par le groupe restreint de coordination de l’OE	5
I.1.4. Identification en plénière des opportunités et priorités pour les réformes juridiques	6
I.1.5. Évaluation des besoins en renforcement de capacités des membres de la plateforme en matière de suivi de la gouvernance forestière.....	6
I.2. Élaboration du plan d’action stratégique.....	7
I.2.1. Rappel de la mission et vision de la plateforme ECFP	7
I.2.2. Revue et adoption des axes stratégiques thématiques.....	7
I.2.3. Analyse du contexte d’intervention de la plateforme ECFP	8
DEUXIÈME JOURNÉE	8
II.1. Analyse croisée de la mission, la vision, les axes stratégiques thématiques préexistants et les résultats de l’analyse du contexte	9
II.2. Travaux de groupe par axes stratégiques et restitution en plénière	9
TROISIÈME JOURNÉE	10
III.1. Revue de la matrice provisoire du PAS 2014-2018 et actualisation du plan opérationnel d’action 2014.....	10
III.2. Élaboration de la charte de la plateforme.....	11
III.3. Relecture et validation de la proposition de note officielle sur la représentation de la plateforme.....	12
III.4. Point de discussion sur la révision des normes d’inventaire d’exploitation forestière	12
III.5. Note de commentaires sur l’Accord de Partenariat Volontaire.....	13
III.6. Clôture de l’atelier	13
ANNEXES	14
Annexe 1. Programme des activités de l’atelier	14

Annexe 2. Liste de présence jour 1	17
Annexe 3. Examen critique de l'avant-projet de politique forestière.....	23
Annexe 4. Tableau des opportunités et priorités de réformes légales et de gouvernance	31
Annexe 5. Termes de référence des travaux en groupe.....	34
Annexe 6. Résultats détaillés des travaux de groupe par axe stratégique	36

INTRODUCTION

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) a organisé du 24 au 26 mars 2014 à l'Hôtel Tou' ngou de Yaoundé, l'atelier *d'élaboration du plan d'action stratégique et des positions communes de la Plateforme Forêt-Communauté européenne (ECFP) sur les questions en liens avec l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)*. L'atelier a été organisé dans le cadre du projet « Congo Basin VPA Implementation – Championing Forest Peoples' Rights and Participation » qui est financé par l'Union européenne (UE) et UKaid, et est mis en œuvre le Centre de Développement International et de Formation (CIDT- acronyme anglais) de l'Université de Wolverhampton, FERN, Forest Peoples Programme (FPP), CIEDD et MEFP en République centrafricaine (RCA), CED et Forêts et Développement Rural (FODER) au Cameroun.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur en décembre 2011 de l'APV entre la république du Cameroun et l'UE a formellement ouvert la voie à la phase de mise en œuvre. Dans cette dynamique de mise en œuvre de l'APV, se présentent de grands défis pour lesquels les parties prenantes à l'accord doivent apporter des réponses. Parmi ces défis, on peut citer entre autres la question des bois issus des conversions des terres forestières, la question du mandat de l'observateur indépendant officiel, la question grandissante de l'exploitation illégale du bois et particulièrement du sciage sauvage, la préparation des points pertinents à défendre dans les espaces nationaux de discussion et de suivi de la gouvernance forestière (CNS, CS, etc.). Quelles réponses les parties prenantes apportent –elles à ces grands défis? Dans le souci d'influencer le processus par des actions efficaces face à ces questions de l'heure et de garantir sa participation à la mise en œuvre efficiente de l'APV-FLEGT, la plateforme forêt a jugé utile de mieux organiser ses interventions et rendre plus visible ses actions. À cet effet, elle a décidé lors de sa dernière réunion tenue en début février de se doter d'un plan d'action stratégique qui lui permettrait d'être plus efficace dans ses actions futures. C'est dans ce sillage que le présent atelier d'élaboration du plan d'action stratégique et des positions communes de la plateforme forêt sur les questions en lien avec l'APV a été organisé.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'atelier visait quatre objectifs à savoir:

- Doter la plateforme d'une feuille de route opérationnelle pour la réalisation de ses objectifs et l'accomplissement de sa mission.
- Identifier les questions clés de l'heure autour desquelles la plateforme souhaite construire ses positions et points de vue communs.
- Discuter sur la stratégie de communication externe de la plateforme notamment pour ce qui concerne l'information des autres acteurs sur le mécanisme de représentativité de la plateforme et son mode de participation à toute instance de discussions (CNS, CCS et autres).
- Amorcer la préparation et la participation de la plateforme aux prochaines rencontres du CNS et CCS.

Les résultats attendus de l'atelier étaient les suivants :

- le plan d'action stratégique de la plateforme est élaboré;
- le plan d'action opérationnel pour la première année est amélioré et validé;
- les sujets clés en lien avec l'APV autour desquels la plateforme souhaite construire ses positions sont connus;
- la stratégie de suivi des actions de plaidoyer est proposée et amendée par les membres;
- la charte de la plateforme est proposée et amendée par les membres;
- le document des 11 leçons enrichi par le groupe de coordination de l'OI est présenté et validé;
- les résultats de l'analyse du document de politique forestière sont partagés et les axes d'actions futures sont identifiés;
- les opportunités et priorités en matière de réformes juridiques sont identifiées;
- les besoins en renforcement des capacités des membres de la plateforme sont identifiés;
- les points prioritaires à défendre lors des prochains CNS et CCS sont identifiés;
- la proposition de note officielle sur la représentation de la plateforme à adresser au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et autres partenaires est lue, enrichie et validée.

MÉTHODOLOGIE

L'atelier était sous-tendu par deux critères fondamentaux: participation et flexibilité. Le mode de prise des décisions était le consensus entre tous les participants. Plusieurs méthodes ont été mobilisées: les exposés suivis de discussions, les travaux en groupes validés en plénière et une évaluation progressive pour améliorer la participation de toutes les parties présentes. L'atelier

s'est déroulé selon le programme détaillé des activités (voir annexe 1). Il a réuni une quarantaine de représentants des organisations de la société civile membres de plateforme ECFP (voir liste de présence annexes 2, 3 et 4).

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier se sont déroulés pendant trois jours et en suivant le programme prédéfini. Les sessions journalières de déroulement de l'atelier sont décrites dans lignes qui suivent.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 24 mars dès 9 heures, l'atelier a effectivement débuté par l'arrivée et l'enregistrement des participants. La modération de la matinée du premier jour été assurée par le binôme AKONGONGOL Miranda (AAFEBEM) et Henri BENGUE (CEREP) ; les sessions de l'après-midi ont été successivement modérées par Aurelian MBIZBAIN et Sarah Thomas du CIDT, et de Jeanot MINLA (Consultant).

À la suite du mot de bienvenue de M. Téodyl NKUINTCHUA (Coordonnateur des Programmes au CED), la modération a animé la séance de présentation des participants (nom, organisation, responsabilité), du rappel des objectifs et résultats attendus de l'atelier, d'adoption de quelques règles du jeu pour le bon déroulement de l'atelier (utilisation du consensus, travaux de groupe valider en plénière, flexibilité dans la prise de position, participation de tous dans la prise de décisions, téléphone en mode vibreur, concision et précision au cours des interventions, demander la parole avant de parler, désignation du *timekeeper*), et de recueil des craintes et attentes des participants. Les principales craintes relevées étaient notamment le souhait que le renforcement de capacités à travers l'atelier, la connaissance des missions de la plateforme l'adoption de la charte de la plateforme, la bonne identification des questions des populations autochtones soient bien identifiées, l'élaboration des objectifs *SMART* (claires, précis et mesurable dans le temps), que la participation active de tous les membres participent, l'opérationnalisation du le plan d'action pour l'amélioration des conditions des populations. Les craintes quant à elles pouvaient être regroupées en trois catégories à savoir la gestion du temps, l'utilisation d'un langage facile et l'adoption d'un plan stratégique opérationnelle et réaliste.

Cette phase préliminaire de démarrage de l'atelier a été ponctuée par la photo de famille et la pause-café, avant le début de la session de présentations et discussions.

I.1. Revue de l'état d'avancement des activités du draft préliminaire du plan d'action 2014

La session sur la revue de l'état d'avancement des activités du draft préliminaire de plan d'action 2014 élaboré et adopté lors du précédent atelier de la plateforme – tenu en début février 2014 – a permis d'apprécier le niveau de réalisation des actions devant échoir en fin mars 2014.

I.1.1. Stratégie de suivi des actions de plaidoyer de la plateforme

La première présentation de la journée faite par M. Barthélemy Tchepnang (CAJAD) a porté sur «*la stratégie de suivi des actions de plaidoyer de la plateforme*» dont l'objectif spécifique était l'amélioration des lois, politiques et des systèmes de prise de décisions dans le secteur forestier pour mieux impliquer les parties prenantes et bien gérer les ressources naturelles. Il est ressorti de ladite présentation que cinq éléments doivent guider le processus de plaidoyer de la plateforme :

- La **collecte d'information** (obtenir toutes les informations sur le plan légal et politique, analyse technique et juridique de la question et rédiger un dossier technique et juridique de la question);
- La **planification** (définir des objectifs de l'action claire et mesurable, rechercher et faire une analyse des acteurs, classer les alliées, non alliées, collaborateurs, développer les approches de leur implication et analyser les risques);
- L'**exécution** (faire un tableau avec comme entrées les actions à mener, les étapes à suivre, les responsables des activités);
- Les **campagnes de plaidoirie** (élaborer des outils de campagne; faire la sensibilisation des acteurs);
- **Évaluation** (développer la méthodologie de suivi et d'évaluation; faire le suivi régulier; rédiger le rapport).

Sur le plan pratique, l'on a pu retenir qu'il sera question dans le cadre de la plateforme de faire régulièrement des descentes de terrain, de rencontrer et d'interviewer les acteurs, de soumettre des questionnaires aux populations pour collecter leurs points de vue.

• Phase d'échanges

La présentation de la stratégie de suivi des actions de plaidoyer de la plateforme a suscité des observations, des échanges et clarifications dont la majorité a porté sur la formulation de l'objectif spécifique.

Les observations se sont concentrées sur la formulation de l'objectif spécifique, pour la majorité, il serait mieux premièrement de dire « contribuer à l'amélioration des lois » plutôt que « améliorer les lois ». Deuxièmement, il faut parler d'implication des parties prenantes au lieu de restreindre l'implication seulement aux communautés locales. Troisièmement, il faut parler ressources

naturelles pour globaliser toutes les ressources que de restreindre aux ressources forestières. Les échanges ont portées sur le fait qu'il était important d'avoir plusieurs objectifs et définir les activités et résultats. Les clarifications se sont concentrées d'abord sur le fait que l'objectif proposé n'est pas celui de la plateforme mais celui de la stratégie de plaidoyer. Ensuite sur l'importance d'identifier les aspects de la loi qui ne contribuent pas à l'amélioration des conditions de vies des populations autochtones pour en faire un plaidoyer. Ces éléments de d'échanges ont donc permis d'enrichir le draft de stratégie de plaidoyer proposé, et la parole a par la suite été donnée à M. CHACGOM Aristide (GDA) pour la présentation des résultats du groupe restreint de travail sur l'examen critique du projet de politique forestière.

I.1.2. Examen critique du projet de politique forestière

La deuxième présentation portant sur l'examen critique du projet de politique forestière a été faite par Aristide (GDA), porte-parole du groupe restreint à qui la tâche avait été confiée. Les principales propositions d'amélioration discutées et retenues ont entre autres portées sur l'intégration dans la vision de la politique de l'élément « renforcement et sécurisation des droits des communautés »; l'insertion de la protection des droits des populations vivant dans et autour des forêts dans l'objectif général de la politique ; la redéfinition de la notion de forêt pour par exemple prendre en compte l'ensemble des types de forêts des différentes zones éco-géographiques du pays et le potentiel des arbres en matière de stockage du carbone (il a été suggéré d'y enlever la notion de forêt de plantations qui a été proposé par l'examen critique); l'accent prioritaire sur la culture et le cadre de vie des populations autochtones ; etc. Dans la perspective d'améliorer davantage le draft d'examen critique proposé il a été suggéré que les membres de la plateforme ECFP continuent d'y apporter des commentaires/contributions additionnels (voir en annexe 3 les résultats détaillés de l'examen critique).

I.1.3. Examen du document des 11 leçons enrichi par le groupe restreint de coordination de l'OE

La présentation du document des 11 leçons sur l'observation externe a été faite par M. KONO Moïse (CED). À la suite de cet exposé des propositions ont surgi et portait notamment sur l'adoption du document en l'état, la publication des données existantes et la conduite d'une étude plus approfondie avec l'appui d'un consultant.

Au terme des discussions sur les propositions susmentionnées et les orientations à prendre, il a été convenu de publier les 11 leçons comme document de base à l'observation externe, en ce sens

que ledit document pourra servir de base de données pour un meilleur travail. C'est ainsi qu'il a été confié au groupe restreint le travail final de relecture du document (relire et fusionner les leçons similaires) pour validation le dernier jour de l'atelier (26 mars 2014). C'est sur cette résolution que la séance de la matinée a été clôturée et les participants invités à la pause-déjeuner de circonstance.

I.1.4. Identification en plénière des opportunités et priorités pour les réformes juridiques

Après la pause-déjeuner, les travaux l'après-midi ont démarré par la présentation l'identification des opportunités et priorités des réformes légales et de gouvernance dans le cadre de la plateforme. L'exposant (M. KONO Moïse), a donné des orientations à propos du brainstorming portant sur l'identification en plénière des opportunités et priorités pour les réformes juridiques. Il a par ailleurs relevé qu'il est question d'étendre la réflexion sur plusieurs secteurs (minier, foncier, forestier etc.), de choisir les éléments prioritaires afin d'engager des actions pertinentes et appropriées (voir tableau récapitulatif des opportunités et priorités identifiées en annexe 4).

❖ Phase d'échanges

Pendant la phase d'identification des opportunités et priorités pour les réformes des discussions ont été menées et ont porté principalement sur l'enrichissement de l'approche d'influence desdites réformes ainsi que la préparation des actions urgentes à mener pour des réformes en cours. En effet, à la suite de l'argumentaire de Rodrigue Ngonzo du FODER sur le positionnement de la plateforme par rapport d'une part au travail de mise en ligne des informations à rendre publique listées à l'annexe VII de l'APV, et d'autre part au travail en cours de révision des normes d'inventaires d'exploitation forestière, il a été confié aux groupes restreints de préparer les notes de position sur ces points afin qu'elles soient discutées, validées par la plateforme (de préférence le dernier jour de l'atelier- 27 mars) et soumis par la suite à l'administration/structure concernée.

I.1.5. Évaluation des besoins en renforcement de capacités des membres de la plateforme en matière de suivi de la gouvernance forestière

Cette séance d'évaluation des besoins a été coordonnée par M. MBIZIBAIN Aurelian & Mme. THOMAS Sarah (CIDT). Il s'est agi d'assurer la mise en commun des fiches individuelles d'analyse SWOT (Forces, Faiblesses, opportunités et menaces) remplies précédemment par les organisations, et par conséquent d'en dégager de manière globale les besoins en renforcement des capacités de la plateforme. Les participants ont donc été répartis en plusieurs groupes et il leur a été remis des fiches sur lesquelles ils devront classer par ordre de priorités les besoins des

différentes organisations. Au terme de cet exercice, il est ressorti que les organisations membres de la plateforme ont besoins d'améliorer leurs capacités sur les aspects suivants : gestion des cycles de projet/programme, gouvernance forestière, questions foncières, cartographie, mobilisation des ressources/recherche des financements, leadership, marché carbone, etc. Ces besoins ont donc été catégorisés et classés en quatre priorités à savoir:

- Gouvernance forestière;
- Conception, montage et gestion des projets;
- Cartographie et géo référencement;
- Développement organisationnel et institutionnel.

I.2. Élaboration du plan d'action stratégique

L'identification des besoins en formation/renforcement des capacités de la plateforme ECFP, une fois terminé, ce fut le démarrage de la session sur l'élaboration du plan d'action stratégique (PAS) qui a été conduite avec la facilitation de M. Jeanot MINLA.

I.2.1. Rappel de la mission et vision de la plateforme ECFP

La revue de la mission et vision de la plateforme s'est appesanti dur une réflexion analytique du niveau de connaissance des participants sur la plateforme : réflexion menée autour de quelques questions clés sur l'identité, la mission/raison d'être, la vision/horizon à atteindre d'ici 10 à 15 ans, les valeurs partager/croyance, les leviers à actionner, la plus-value de la plateforme. Il est ressorti de la réflexion des participants que l'idée de la plateforme part du souci de partager et de poursuivre une vision commune (l'union fait la force) de développement durable de façon générale. Plus spécifiquement, d'avoir un cadre de partage entre les OSC, les décideurs et les bailleurs de fonds afin d'assurer une meilleure prise en compte des besoins des communautés locales et autochtones à travers la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.

I.2.2. Revue et adoption des axes stratégiques thématiques

Les discussions dans le cadre de la revue des axes thématiques prioritaires ont conduit dans un premier temps à la réaffirmation des axes identifiées lors des précédents ateliers (Gouvernance des ressources minières/industries extractives, Tenure foncière et Gouvernance forestière et environnementale). Et au regard du constat clair que la plateforme n'a pas le pouvoir de décision mais peut influencer sur les décisions, et vu qu'elle ne devra pas faire ce que les organismes membres font déjà, les points d'orientation suivants ont été arrêtés pour l'exercice d'analyse du

contexte d'intervention de la plateforme: opportunités à saisir, défis à relever, acteurs à impliquer et méthodologie de travail à adopter.

I.2.3. Analyse du contexte d'intervention de la plateforme ECFP

L'analyse du contexte (interne et externe) s'est faite à travers la production des idées sur des cartes de couleurs distribués aux participants. Comme règle d'usage des cartes il était question d'inscrire les opportunités, les défis/contraintes et les acteurs respectivement sur les cartes de couleur verte, rose et jaune, et ce en trois lignes maximum par carte.

Au terme de cet exercice de production d'idées et de la restitution et discussion en plénière, les principaux points identifiés ont été entre autres :

- ✓ **Opportunités** : l'APV/FLEGT ; la réforme des lois forestière et foncière, le souci de préservation par le gouvernement de l'image du Cameroun le rendant de ce pas un peu plus attentif aux contributions des OSCs.
- ✓ **Défis ou obstacles** : problème organisationnel, difficulté d'accès à l'information; faible prise en compte des opinions/avis des OSCs; existence des us et coutumes ; faible dynamique de la plateforme; l'exploitation illégale des ressources naturelles.
- ✓ **Acteurs** : Les communautés, le gouvernement, les communes et les bailleurs de fonds constituent les acteurs avec lesquels il faudra travailler en collaboration tout en se faisant des alliés. Ainsi, au niveau des communautés, il est question de travailler main dans la main avec ces derniers pour aller tous dans le même sens (problème de représentativité) ; concernant le gouvernement, il est question de chercher à créer à l'intérieur du système gouvernemental des alliés.

Au cours de l'analyse du contexte d'intervention de la plateforme, deux questions se sont posées à savoir : Que peut- on retenir comme axe stratégique d'intervention de la plateforme entre la gouvernance forestière et les ressources minières ? Comment faire la différence entre les actions des OSCs membres de la plateforme et les actions de la plateforme proprement dite? Il s'est agi des questionnements devant orienter les travaux des prochaines journées.

DEUXIÈME JOURNÉE

Les travaux de deuxième journée ont tout d'abord démarré par la présentation de la synthèse des travaux de la première journée par Mme Jounda Hermine (CAJAD) sur la base d'une présentation co-préparée avec Jean Daniel MANSING (CAFER). Le modérateur a par la suite par la suite déroulé le planning de la journée essentiellement basé sur les travaux en groupe qui aboutiront au développement d'un programme stratégique de la plateforme.

II.1. Analyse croisée de la mission, la vision, les axes stratégiques thématiques préexistants et les résultats de l'analyse du contexte

L'analyse croisée de la mission/mission, des éléments d'axes stratégiques pré-identifiés ainsi que des résultats de l'analyse du contexte d'intervention de la plateforme ont permis au facilitateur d'élaborer et de proposer quatre axes stratégiques à la plateforme. Ainsi, les discussions ont porté sur le choix justifié de l'une des deux options (axes préexistants, nouveaux axes proposées) :

Option 1

- Gouvernance des ressources minières/industries extractives;
- Gouvernance forestière et environnementale.
- Tenure foncière

Option 2

- Suivi et veille des politiques publiques, actions et pratiques de la gouvernance des ressources minières, foncières et forestières;
- Partage, échanges, accès à l'information, communication et renforcement des acteurs sur la gouvernance des ressources minières, foncières et forestières;
- Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés;
- Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et compétences de la plateforme et ses membres.

À la suite de la consultation, l'option 2 a été retenue comme étant la plus appropriée ; l'option 1 ayant été jugée trop globalisante

II.2. Travaux de groupe par axes stratégiques et restitution en plénière

Les axes stratégiques ayant été adoptés, le facilitateur a assuré la constitution de 4 groupes de travail devant chacun dérouler un axe stratégique en prenant en compte les réflexions faites avant cet atelier, celles de la première et deuxième journée. Les termes de référence des travaux en groupe ont été expliqués et distribués (confère annexe 5. TDR des travaux de groupe).

Au terme des travaux en groupe, les participants sont revenus en plénière pour la restitution. Les résultats détaillés par axe stratégique sont présentés en annexe 6. Au terme de la restitution faite par chaque rapporteur des groupes, les échanges/discussions ont permis de clarifier certains points d'ombre relatifs aux résultats présentés ainsi que d'améliorer certains éléments. Le travail de d'harmonisation, d'amélioration et de consolidation des résultats pour la production du document final de plan d'action stratégique demeure donc la prochaine étape. Cependant la présentation de la matrice provisoire du plan d'action stratégique 2014-2018 a été prévue pour la troisième journée.

TROISIÈME JOURNÉE

Comme à l'accoutumée, les travaux de la troisième ont été précédé par la présentation du compte rendu du jour 2. Ensuite ce fut la revue de la matrice provisoire du PAS et l'actualisation du plan pour l'année 1, et enfin les sessions discussion/validation de documents de fonctionnement ou de plaidoyer de la plateforme (charte, notes de position).

III.1. Revue de la matrice provisoire du PAS 2014-2018 et actualisation du plan opérationnel d'action 2014

Le modérateur a présenté la matrice provisoire du plan stratégique 2014-2018 pour chacun des axes stratégiques. À la suite de cette présentation quelques constats devant améliorer le document final et/ou enrichir la stratégie de mise en œuvre dudit PAS en cours d'élaboration ont émergé à l'instar de :

- Avoir une connotation positive pour équilibrer les remarques négatives à travers la documentation des actions positives menées aussi petites qu'elles soient.
- Approcher les parties prenantes les convaincre pour faire route commune avec eux ; construire des alliances avec d'autres organisations.
- Mettre en œuvre des techniques pour minimiser l'adversaire en cas de résistance.
- Etc.

Au vu de la préoccupation soulevé quant à l'importance d'harmonisation de la compréhension de quelques mots clés (Exemple : Partenaires stratégiques- ceux qui peuvent cautionner les actions de la plateforme sans toutefois se dénoncer ; Partenaires techniques- ceux qui prodiguent des conseils à la plateforme ; Partenaires financiers - les bailleurs de fonds), il a été suggéré que dans le document final les mots et expressions soient écrits de façon simple et compréhensible.

Le plan d'action 2014 précédemment élaboré en février à Mbalmayo a été relu dans la perspective de l'adapter aux orientations du PAS 2014-2018. Les participants ont à la suite de cette présentation, qu'il y avait des actions correspondant bel et bien aux orientations stratégiques fraîchement identifiées d'où la nécessité de mettre en cohérence le plan opérationnel de l'année 1 et en s'assurant que les membres de la plateforme soient impliqués/responsabilisés dans la conduite des activités ; la finalisation du travail d'actualisation du plan opérationnel de l'année 1 devant donc se poursuivre conjointement avec celui du document final de PAS 2014-2018. Quelques questions et suggestions devant nourrir tout ce travail ont également été discutées ou relevées : comment réfléchir sur l'organisation de la plateforme de façon à ce que chaque participant puisse comprendre la raison et la nécessité de sa présence comme membre de la

plateforme ; rentrer sur les bases de façon à constituer une plateforme (tous au même niveau) au lieu d'une pyramide ; bien cibler la dimension de la plateforme qui trouve son sens par le fait qu'elle vient relever le niveau des activités déjà menées dans des organisations.

III.2. Élaboration de la charte de la plateforme

Le draft de la charte de la plateforme dont le travail d'élaboration avait été confié à un groupe restreint, a été présenté par M. Rodrigue Ngonzo (FODER). Rodrigue a par ailleurs mentionné que les observations et propositions des membres de l'ECCFP restent fortement attendues aux fins de consolider et améliorer ledit document. Ledit draft aborde notamment les différents points sur lesquels la plateforme construit son fondement : la portée de la charte ; la question de savoir qui sont les membres de la plateforme ; mission et vision ; valeurs ainsi que des règles souples et efficaces à respecter.

Les échanges ont fait émerger quelques propositions d'amélioration du draft de la charte à savoir: la reformulation de la dernière partie du document en gestion des contentieux et non des conflits ; l'extension de la participation/adhésion aux partenaires externes ; l'insertion des aspects liés à l'historique de la plateforme et le contexte de création de la plateforme ; la définition des critères de choix/ d'adhésion des organisations susceptibles d'être membres de la plateforme doivent être fixés; la restructuration du document (draft de charte) en chapitre/article pour permettre de s'y référer facilement; l'association à la charte d'un règlement intérieur...

Le modérateur a cependant fait la remarque selon laquelle il semble avoir beaucoup de non-dits entre les membres de la plateforme et a par conséquent relevé le fait que les textes ne pourront pas résoudre les problèmes mais il faudrait se rappeler des valeurs de la plateforme de façon à les brandir, s'inspirer de l'expérience et de la pratique des autres plateformes, établir une atmosphère de confiance entre les membres. Ainsi, la recommandation a été de développer une charte pas trop complexe - qui se limite à l'essentiel – et établir une cohérence entre les textes et la pratique.

En conclusion, les participants ont soutenu l'idée selon laquelle l'adoption d'une charte est suffisante pour réaffirmer le caractère informel de la plateforme. Le document sera donc complété et finalisé unanimement avec les membres volontaires de la plateforme, et par la suite validé durant une prochaine réunion de la plateforme.

III.3. Relecture et validation de la proposition de note officielle sur la représentation de la plateforme

La lettre officielle sur la représentation de la plateforme à adresser au Ministre des Forêts et de la Faune a été présentée par M. MOISE KONO (CED). Le but de la lettre de notifier au Ministre en charge des forêts le mécanisme de représentation et de participation de la Plateforme dans le Comité National de Suivi de l'APV. La lettre a été présentée et amendée séance tenante par les participants. Les amendements ont porté uniquement sur la forme (la précision du nom de la plateforme dans la correspondance; l'adoption du Logo qui exprimera le mieux la dénomination de la plateforme; l'importance de mettre un contact sous couvert le CED pour un suivi de la lettre; etc. C'est sur ces remarques que la lettre a été appréciée et unanimement validée par les participants.

III.4. Point de discussion sur la révision des normes d'inventaire d'exploitation forestière

La note de position de la société civile relative à la révision des normes d'inventaires d'exploitation forestière a été présentée par M. JUSTIN KAMGA (FODER). De cette note, il ressort que des insuffisances ont été relevées dans le draft de document de révision des Normes d'Inventaire d'exploitation Forestier (NIEF). Il s'agissait notamment de :

- **La vétusté de la norme vis-à-vis du contexte évolutif des textes et des lois en vigueur pour la gestion des forêts.** En effet la signature des APV entre le Cameroun et l'UE a donné une orientation nouvelle à la gestion forestière, en instituant la mise en place d'un système de traçabilité du bois. Il exige désormais le géo-référencement des essences lors des inventaires d'exploitation et dont le NIEF n'apporte pas une méthodologie adéquate.
- **L'inadéquation entre les NIEF et certaines catégories de titre et permis d'exploitation existant:** les NIEF telles que conçues s'appliquent de la même manière aux concessions forestières, aux forêts communautaires et permis d'exploitation. Elles n'intègrent pas les particularités liées aux différents types d'exploitation des forêts (industriel, artisanal, communautaire et sylvicole) malgré que les récentes évolutions techniques et technologiques applicables aux inventaires de forêts tropicales soient en pleine évolution.
- **L'absence de méthodologie pour le traitement des données d'inventaire:** au-delà de la collecte des données dendrométriques, les NIEF n'apportent pas d'éléments méthodologiques dans le traitement des données collectées. Ce qui fait que depuis plus de 20 ans, les outils utilisés à cet effet ont varié en fonction des exigences des agents de l'administration, pour certain c'est le TIAMA et d'autre Excel. En plus, l'adoption de ces

outils ne tient pas compte des faibles capacités technique et financière des communautés et exploitants artisanaux à les utiliser.

Durant les échanges à la suite de la présentation, les propositions ci-après ont été faites : se rassurer de l'information selon laquelle la réunion de validation du travail du consultant aura lieu avant de jeter le discrédit; prendre du temps pour redéfinir la position des OSCs sur cette question; ne pas remettre en question la compétence du cabinet mais plaider pour que le contenu de la révision soit consistant; aller vers le gouvernement et proposer la contribution des OSCs à la dite révision des NIEF. Une équipe de 4 personnes a donc été désignée pour travailler sur le fond et la forme du document proposé avant de le soumettre.

III.5. Note de commentaires sur l'Accord de Partenariat Volontaire

La note de commentaires sur la mise en ligne de certaines informations forestières dans le cadre de la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV-FLEGT a été présentée par M. RODRIGUE NGONZO (FODER). La lecture de la note a permis de situer les participants sur les informations à rendre publique tel prévu par l'annexe VII de l'APV-FLEGT d'une part, et sur le niveau (et la qualité) de publication effective desdites des informations dans le site web du MINFOF (<http://www.minfof.cm/apvcameroun/>) d'autre part. Il a donc été relevé que des efforts ont certes été faits avec ce processus de mise en ligne des informations à rendre publique mais qu'il demeure cependant de nombreux manquements/insuffisances. En effet, certaines informations sont publiées en l'envers, l'accès à d'autres informations se fait uniquement en lien avec d'autres sites, certains documents qui s'y trouvent sont parfois non authentifiés posant la question sur leur caractère valide/officiel.

Une équipe a été constituée pour finaliser et mettre en forme ladite note de position afin de la soumettre au MINFOF dans les brefs délais.

III.6. Clôture de l'atelier

L'atelier s'est clôturé par le mot de remerciement de M. Teodyl Nkuinchua (CED) et les participants se sont rendus à l'hôtel Hilton pour participer au lancement officiel du projet « Congo Basin VPA Implementation – Championing Forest Peoples' Rights and Participation ». Ledit projet étant effet celui dans le cadre duquel l'atelier de la plateforme a été organisé et tenu.

ANNEXES

Annexe 1. Programme des activités de l'atelier

Horaires	Activités	Responsables
Jour 1, 24 mars 2014		
8h00 – 8h30	Enregistrement des participants	Équipe d'accueil CED
8h30 – 09h10	Ouverture et introduction des travaux Mot d'ouverture du CED Présentation des participants Présentation des objectifs, résultats attendus, méthodologie et programme de l'atelier Recueil des attentes et craintes Adoption des règles de jeu et principes à respecter	Modération : Miranda (AAFEBEM) et Henry Bengue (CEREP)
09h10	Photo de famille	Modération
09h10 – 09h30	Pause-café	Logistique Hôtel
	Revue de l'état d'avancement des actions à réaliser avant fin mars tel que défini dans le draft préliminaire du plan d'action 2014 (restitution des travaux des groupes restreints)	
09h30 – 10h10	Stratégie de suivi des actions de plaidoyer de la plateforme	Barthelemy CAJAD
	Relecture, amendement et validation en plénière	Modération & participants
10h10 – 11h25	Élaboration de la charte de la plateforme	Rodrigue Ngonzo (FODER)
	Relecture, amendement et validation en plénière	Modération & participants
11h25 – 12h05	Examen critique du projet de politique forestière	Aristide (GDA)
	Relecture, amendement, et identification des pistes d'actions futures	Modération & participants
12h05 – 12h45	Examen du document des 11 leçons enrichi par le groupe restreint de coordination de L'OI	Harrison (AJESH)
	Relecture, amendement, et identification des pistes d'actions futures	Modération & participants
12h45 – 13h45	Pause-déjeuner	Logistique Hôtel
13h45 – 14h25	Identification en plénière des opportunités et priorités pour les réformes juridiques	Modération & participants
14h25 – 15h45	Évaluation des besoins en renforcement de capacités des membres de la plateforme en matière de suivi de la gouvernance forestière (analyse SWOT): Mise en commun des fiches d'analyse SWOT des organisations	Modération & participants

	Élaboration du plan d'action stratégique	
15h45– 16h30	Revue en plénière mission de la plateforme, et axes thématiques stratégiques <ul style="list-style-type: none"> - Rappel mission, vision de la Plateforme - Revue et adoption des axes stratégiques thématiques - Analyse du contexte dans lequel va intervenir la Plateforme (Contexte interne et contexte externe) - Production des idées par cartes ou en petits groupes sans quitter la salle de plénière 	Modération (Jeanot Minla) & participants
16h30	Pause-café en libre-service	Logistique Hôtel
16h30 – 17h30	Suite Analyse du contexte Analyse croisée de la mission, la vision, les axes stratégiques thématiques préexistants et les résultats de l'analyse du contexte	Modération & participants
Jour 2, 25 mars 2014		
8h00 – 8h30	Enregistrement des participants	Équipe d'accueil CED
8h30 – 8h50	Récapitulatif des travaux de la première journée	Rapporteur journée 1
8h50 – 12h 30	Travaux en groupe <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des TdR des travaux des groupes et la constitution des groupes - Consignes pour les travaux de groupes - Début des travaux en groupes 	Modération (Jeanot Minla) & Participants
10h00-10h20	Pause-café	Logistique hôtel
12h30-13h30	Pause-déjeuner	Logistique hôtel
13h30 – 15h 30	Restitution en plénière des travaux en groupe Échanges, discussions et enrichissements	Modération & participants
15h30-15h50	Pause-café	Logistique hôtel
15h50- 17h00	Actualisation du plan opérationnel d'action de l'année1 <ul style="list-style-type: none"> - Revue et enrichissement du Plan d'Action Opérationnel 2014 en prenant en compte les résultats de l'exercice de planification stratégique 	Modération& participants
17h00-17h40	Relecture et validation de la proposition de note officielle sur la représentation de la plateforme à adresser au MINFOF et autres partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la note - Échanges, discussions et validation 	Modération& participants
Jour 3, 26 mars 2014		
8h00 – 8h30	Enregistrement des participants	Équipe d'accueil CED
8h30 – 08h50	Récapitulatif des travaux de la deuxième journée	Rapporteur journée 2

08h50 – 09h20	Restitution des discussions avec GIZ <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du contenu et substance des échanges - Échanges et discussions 	Modération & Moïse KONO (CED)
9h20 – 09h40	Pause-café	Logistique hôtel
09h40 – 10h20	Point de discussion sur la révision des normes d'inventaire d'exploitation engagée par l'Administration <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la problématique et des enjeux - Discussions en plénière sur la stratégie à adopter 	Modération & Rodrigue NGONZO (FODER)
10h20 – 11h20	Identification des points à défendre lors des prochaines réunions du CNS et CCS Collecte des idées et propositions des points à défendre Échange, discussions et validation des points prioritaires	Modération & participants
11h20-12h20	Validation des deux matrices du Plan d'Action Stratégique consolidé et du Plan Opérationnel 2014 <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des deux matrices - Echanges, discussions et validation 	Modération & participants
12h20 – 12h50	Clôture de l'atelier Évaluation de l'atelier Mot de clôture de l'atelier	
12h50 – 13h40	Pause-déjeuner	Logistique hotel
13h40-14h10	Transport des participants pour l'hôtel Hilton (Atelier de lancement du projet Congo Basin VPA Implementation)	Navette Toun'gou

Annexe 2. Liste de présence jour 1



LISTE DE PRÉSENCE

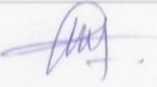

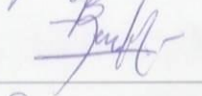
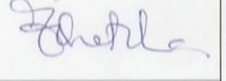
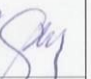
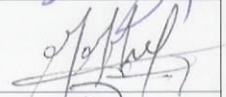

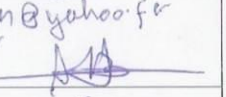
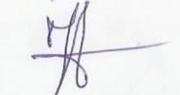
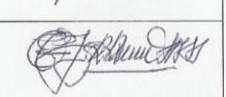
ATELIER D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE ET DES POSITIONS COMMUNES DE LA PLATEFORME FORÊT SUR LES QUESTIONS EN LIEN AVEC L'APV

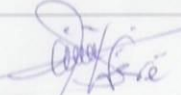
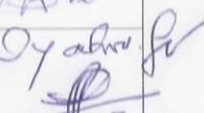
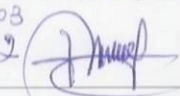

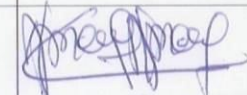
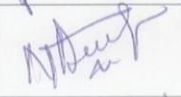


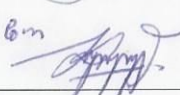
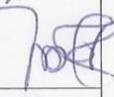
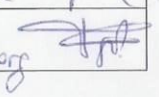
Yaoundé, 24-26 mars 2014

Jour 1

N°	Participants	Organisation	Lieu de provenance	Téléphone	Adresse électronique (E-mail)	Signature
1	NGOUFOUMANGJI Hermène Gaylène (Auditeur L&D)	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées	République Centrafricaine	35917810	ngouyhermene@yahoo.fr	
2	AMOUGOU AMOUGOU VICTOR	CEFAID	Yaoundé	75524088 99290212	cefaid@yahoo.fr	
3	Téodyle NRUINTCHWA	CED	Yaoundé	74379645	t.nkuintchwa@cedcameroon.org	
4	AKONGONGOL EPAC MIKAPI MIMOLE	AAFEDEM	Yaoundé	57505361	aafebenoo@yahoo.com	

5	HENRI BENGUE	CEREP	EBOLOWA	94758986 78263734	Cerepong99@yahoo.com	family1
6	STANISLAS BINELI	ADD	Nbalway	77531011 22281544	altdur@yahoo.fr	Bal
7	M2FOM ENGO EDOUARD	CABER	AKom2	32695973	caderzakom2@yahoo.fr	AK
8	AKPAKOUA NDEHA VALERE	ASBAK	Lomie	77186957	asbaklomie@yahoo.fr	AK
9	Romuald MABAYA	OKANI	BERTOUA	70706826	malayor@yahoo.com	AK
10	BILUA JEAMME	BACUDA	Kribi	79118935	JEAMME bilua82@gmail.com	AK
11	JEAN DANIEL MANSING -Y	CATER	Yde	22.20.03.47	Catercamnet.cm	AK
12	HEMA MENYE Jacques CAROL	F.C OTONON	AKom2	22688228	caderzakom2@yahoo.fr	- Steane
13	NAAH NDEH DORIS	COMUNSUO	Banenda	77666486 77974400	Cominsul-ngo@yahoo.com	AK
14	Moungole Metoul	Rebolow Lomie	Lomie	76.920751 95053559		AK
15	Sarah Thomas	C.IOT	UK	0044 1902 323219	S.A.Thomas@ulu.ac.uk	S.Thomas

16	NBZIE MBENTI MADELEINE BEUSE	CEFAID	Yokadouma	94163880 73020810		
17	AURELIAN MBEIBAIN	CIDI UR	Wolverhampton	00441902 323219	cidt@wlv.ac.uk	
18	ONDO Bernard	ONED	KRIBI	99393009	oneda_cn@yahoo.fr	
19	TCHETCHA Dany Jaunesse	PSEDD	Yaoundé	95324425	tchetchadany jaunesse@gmail.com	
20	Tchephong Barthelemy	CAJAI	Limbe	77631919 99921971	cajadlimbe@yahoo.fr info@cajad.org	
21	Jean Paul Ngantcha	SAILD	Yaoundé	99.89.13.47	jpngantcha@gmail.com	
22	MANDIM Sora S. Christian	AJDUR	MESSOR	55-260275	Cmandimsoua@ gmail.com	
23	ANZION Brigitte	ASTRADHE	LOME	96244976 78362410	astradhe-cameroun@yahoo.fr brigitteanzion@yahoo.fr	
24	NDAKOUZOV Guy - Julien	CIEDD- RCA	Bangui (RCA)	0023675 422325/ 70957749	ndakouzeou guyjulien@ yahoo.fr	
25	GRENGAPPA Innocent	CIEDD-RCA	Bangui	98729146	grengappa@outlook .fr	

26	MEVAH Hemi	PAPEL Cameroun	Messamena	99 07 36 93 76 34 25 87	ong_papel@yahoo.fr	
27	Jean Jacques U. MATHAMALE	GORNE CIEDO	Bangui RCA	56 89 20 91 +236 70 80 81 72	mathamaleos@yahoo.fr	
28	JOUNDA NZOYIM HERMINE	CAJAD	Limbe'	94 54 88 85	herminejounda2003@yahoo.fr	2 
29	NELLY nepah stelinou	CEAI	Yaounde'	74 02 40 86	nellyric@yahoo.fr	
30	ELISABETH GELAS	CRADIF	MBALMAYO	77 67 60 79 94 60 04 90	cradif2002@yahoo.fr	
31	NAEBE Luc	COBEMA	MAPOUBI (EBEA)	94 88 39 77 77 74 20 57	Ndebslucas@yahoo.fr	
32	ENGBWE Ferdinand COLY	ABAWONI	Mintom	78 21 69 85	—	
33	DJAWOU DABORI	ADEBAKA	DJOUAM	—	ADEBAKA A 9@yahoo.fr	
34	PA'AH Patrice Andre'	CAFT	Nzoyla	99 76 11 83	caft.cameroun@gmail.com	
35	TCHANTCHOUANG Jean Claude	CAREAD	Yde'	75 67 64 99	claudetchat@gmail.com careadcameroun@yahoo.fr	
36	KAMKUIMO PATRICE	CEI	Yol'	77 80 33 86	patkpp20002001@yahoo.fr pkmkvims@cameroun.org	

20/03/2014

37	MBELEG Joseph Desiré	Cam-Eco	EDERT	96536116	jodectmbeleg@ yahoo.fr.	
38	Jeanne MINA MFOUKA	UNADEP Consulting International	Yde	77756604	jeanne.mina@gmail.com	
39	Natal Kimo Bido	CEB	Yde	99807666	ndlinga@yahoo.fr	
40	KEMANDA - YOGO Bismene Florentin	MEFP	R.C.A	73409381	kemandayogo@ yahoo.fr	
41	BIYONG Martin	CEBLA	NIETE	96215708	martin.biyong@ yahoo.fr	
42	Tarine M. Dassi	Earth Cameroon	Yaoundé	33970525	Earth.Cameroon@ yahoo.fr	
43	Rodrigue Ngonzo	FODER	Yde	77461932 2240 5248	rtngonzo2002@ yahoo.fr foder.org@yahoo.fr	
44	Angeline Modjo	FODER	Yde	96244793 22005248	maugeline74@yahoo.fr	
45	Christiane ZEBATE Hellow	FODER	Yde	+2958189 22005548	zchristine@ yahoo.fr.	
46	Victorien MBA	APED	Kribi	94084726	victorienmba@yahoo.fr	
47	NDJETOH Pierre	PERAD	LOMIE	71514272	perad_ong@yahoo.fr	

48	Antoinette PA'AH	OCBB REFACOF	NGOYLA	89332009	ocbb_cameroun@yahoo.fr	
49	CHACCON Anishel	GDA	yde'	79658715	chafocan@yahoo.fr	
50	MOUAMFAN Nama	FCTV	yde'	73141750	mouamfan m @yahoo.fr	
51	NTONIFOR Charlie	CERUT	Limbe	79331262	ambento 93@yahoo.com	
52	HARRISON NADKO-N	AJESH	TOMBEL KUMBA	33167654 99133803	ajesnig_deub @yahoo.com	
~~~~~						
53	Djofang Patricia	CED	yde'	74867060	mpatruicapila re@yahoo.fr	
54	Henise Kimo B/DZO	CED	yde'	99807666	alinga@schopf	

### Annexe 3. Examen critique de l'avant-projet de politique forestière

Ecueils			Propositions d'amélioration	
Référence	libellé	argumentaire	Orientation suggérée	Formulation proposée
<b>1. La vision de la politique</b>	La politique forestière vise à faire du Cameroun, à l'horizon 2035, un pays dont la richesse et la diversité biologique des écosystèmes forestiers sont sauvegardées, les ressources forestières, fauniques, halieutiques utilisées de manière durable pour les générations actuelles et futures.	La définition de la vision de la politique forestière ne prend pas en compte les intérêts des communautés locales et autochtones	La vision de la politique forestière révisée doit clairement faire ressortir un équilibre entre les usages et les valeurs attachées à la forêt, en assurant la reconnaissance et la protection des droits des communautés.	La politique forestière vise à faire du Cameroun, à l'horizon 2035, un pays dont la richesse et la diversité biologique des écosystèmes forestiers sont sauvegardées, <b>les droits des communautés renforcés et sécurisés</b> , les ressources forestières, fauniques, halieutiques utilisées de manière durable <del>pour les générations actuelles et futures</del> .
<b>2. Objectif général</b>	L'objectif général de la politique forestière révisée demeure celui de pérenniser et de développer les fonctions économique, écologique et sociale de la forêt, dans le cadre d'une gestion intégrée et participative qui assure de façon durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers	L'objectif général ne ressort pas clairement la place des communautés locales et autochtones	La protection des populations rurales vivant dans et autour de la forêt doit ressortir de la définition de l'objectif général	L'objectif général de la politique forestière <del>révisée demeure celui</del> <b>est</b> de pérenniser et de développer les fonctions économique, écologique et sociale de la forêt, dans le cadre d'une gestion intégrée et participative qui assure de façon durable la conservation, l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers, <b>la protection des droits des populations vivant dans et autour des forêts</b>
<b>3. Objectif spécifique 1 :</b>	Protéger et conserver la biodiversité nationale, participer à la sauvegarde de l'environnement et assurer la gestion durable		Augmenter une stratégie consacrer à la définition de la forêt afin qu'elle prenne en compte toute la biodiversité nationale	<b>Stratégie N°1</b> : redéfinition de la notion de forêt Doivent figurer dans cette définition : -l'ensemble des types de forêts que l'on retrouve dans les différentes zones éco-géographiques du pays, où la prédominance des arbres et arbustes n'est pas toujours

	des ressources			<p>établie ;</p> <p>-le potentiel des arbres en matière de stockage du carbone ;</p> <p><del>-l'évolution de la perception de la notion de forêt au niveau national, par des forêts de plantation.</del></p> <p><b>Résultat attendu</b> : la notion de forêt est redéfinie et prend en compte toutes les zones écologiques du Cameroun</p>
<b>4. Objectif spécifique 2</b>	Améliorer l'intégration des ressources forestières et fauniques dans le développement rural pour élever le niveau de vie des populations en les associant à la conservation desdites ressources	La formulation de l'objectif ne ressort pas clairement les aspirations des populations à utiliser les ressources au mieux de leurs développement concrètement l'objectif ne répond pas à la question comment.	reformuler cette objectif pour mieux ressortir l'idée selon laquelle les communauté doivent utiliser librement les ressources naturelles pour améliorer leurs conditions de vie.	<p>Associer les populations à la gestion durable des ressources forestières et fauniques et faciliter dans le cadre de l'exercice des droits d'usage l'accès et la commercialisation de ces ressources en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.</p>
		Dans le domaine forestier, le monopole de l'Etat sur les ressources forestières et fauniques apparait comme un obstacle à la bonne gestion de ces dernières reconnaît cette politique au niveau de la définition de sa problématique. toutefois aucune mesure n'est proposée pour limiter ce monopole	Augmenter une stratégie consacrée à la création d'un domaine des communautés.	<p><b>Stratégie</b> : Création d'un domaine des communautés</p> <p><b>Les mesures préconisées sont les suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce sont des espaces sur lesquels la propriété coutumière des populations locales et autochtones serait reconnu et garantie par la loi</li> <li>- ces composantes du domaine forestier des populations locales autochtones emprunteraient des espaces aussi bien au domaine forestier permanent qu'au domaine forestier non permanent actuel</li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b> : un domaine des communautés est créé</p>

	Stratégie n°2 : Développement des forêts communautaires et privées	Les mesures suivantes sont préconisées  -Promouvoir la présence les populations les plus vulnérables dans les instances de gestion des forêts communautaires  - Exonérer la mise en valeur des forêts communautaires dans le cadre des plans simples de gestion de l'obligation d'étude d'impact environnemental.	Reformuler cette proposition pour ressortir la proposition faite par les communautés pendant la session de révision du manuel de procédures et normes des forêts communautaires selon laquelle au lieu des inventaires classiques, il fallait plutôt enrichir la Grille des études socioéconomiques pour qu'elles intègrent certains éléments d'études d'impacts.	Les mesures suivantes sont préconisées  -Promouvoir la présence les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones dans les instances de gestion des forêts communautaires  - Exonérer la mise en valeur des forêts communautaires dans le cadre des plans simples de gestion de l'obligation d'étude d'impact environnemental classique, mais plutôt enrichir la grille de collecte des données dans le cadre de la réalisation des études socioéconomiques pour qu'elles intègrent certaines questions liées à l'impact.
	<b>Stratégie n°3</b> Développement des forêts communales et régionales	Les mesures préconisées sont les suivantes :  Intégrer les préoccupations des régions et des communes à disposer de forêts classées à leur profit, dans les activités de révision et d'extension du plan d'affectation des terres sur l'ensemble du territoire national.		Les mesures suivantes sont préconisées  Intégrer les préoccupations des régions et des communes à disposer de forêts classées à leur profit, dans les activités de révision et d'extension du plan d'affectation des terres sur l'ensemble du territoire national sans pour autant empiéter sur les terres coutumières des communautés et compromettre leurs chances de bénéficier des forêts communautaires..
	<b>Stratégie n°4 :</b> Développement de l'agroforesterie dans les	Mesures envisagées sont les suivantes	La mesure envisagée n'adresse pas une réponse globale au problème de reboisement et	les mesures envisagées sont les suivantes  -Elaborer et mettre en œuvre un programme

	systèmes agraires	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'agroforesterie en collaboration avec l'ICRAF.  <b>Résultat attendu</b> Un programme de développement de l'agroforesterie existe et mis en œuvre.	d'agroforesterie. Il est nécessaire d'avoir un programme national d'agroforesterie avec une bonne visibilité. De même elle ne prend pas en compte les différentes parties prenantes impliquées dans le processus.	<b>national</b> d'agroforesterie en collaboration avec l'ICRAF <b>et toutes les autres parties prenantes impliquées dans le processus d'agroforesterie.</b>  <b>Résultat attendu</b>  Un programme <b>National</b> de développement de l'agroforesterie existe et mis en œuvre.
	<b>Stratégie n°5</b> : Partage des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques et appui à une meilleure utilisation desdits revenus pour accroître leur impact dans l'amélioration des conditions de vie des populations	Les mesures préconisées sont les suivantes  Etendre le droit d'usage des populations à la commercialisation dans les marchés de proximité des PFNL non menacés d'extinction	Cette mesure limite la commercialisation des droits d'usage aux seuls PFNL alors que les communautés veulent que celui-ci soit étendu aux autres produits fauniques.	Les mesures préconisées sont les suivantes  Etendre le droit d'usage des populations à la commercialisation dans les marchés de proximité des <b>ressources fauniques de classe C et des</b> PFNL non menacés d'extinction
<b>5. Objectif spécifique 3</b>	<b>Stratégie N°3</b> : Mise en place d'un cadre réglementaire incitatif pour le développement des plantations forestières		Augmenter une stratégie préconisant allègement des procédures en matière de création des plantations forestières	<b>Alléger les conditions de mise en place des plantations forestières</b>
<b>6. Objectif spécifique 4</b>	<b>Stratégie 3</b> : valorisation des ressources forestières			Les mesures préconisées sont les suivantes :  <b>-supprimer l'exportation totale des billes de bois</b>
<b>7. Objectif spécifique 5</b>	<b>Résultat stratégie 1</b> : Le Ministère chargé des forêts et de la faune dispose d'une organisation et d'un fonctionnement et	Ce résultat de cette stratégie ne ressort pas clairement la contribution du ministère à la gestion	Les agents du ministère doivent avoir à cœur le gestion durable.	Le Ministère chargé des forêts et de la faune dispose d'une organisation et d'un fonctionnement et des moyens matériels, financiers et humains à la hauteur des objectifs de croissance, de création d'emplois <b>et de gestion durable des ressources forestières</b> que le pays

	des moyens matériels, financiers et humains à la hauteur des objectifs de croissance, de création d'emplois que le pays s'est fixés	durable des ressources forestières		s'est fixés
	<b>Stratégie2</b> : Etablir des plateformes de collaboration avec les autres administrations et collectivités décentralisées, la société civile, les populations, les organisations professionnelles et les institutions sous régionales, régionales et internationales	la formulation de cette stratégie et des mesures préconisées porte à croire à la création de plusieurs plateformes de collaboration avec chaque ministère sectorielle et non une plateforme regroupant les différents acteurs ayant un impact sur le secteur forestier	une plateforme de collaboration regroupant toutes les administrations ci-dessous faciliterait une meilleure coordination et mise en cohérence des politiques et actions.	<p>Etablir <del>des</del> <b>une</b> plateformes de collaboration avec les autres administrations et collectivités décentralisées, la société civile, les populations, les organisations professionnelles et les institutions sous régionales, régionales et internationales</p> <p><b><u>Les mesures préconisées sont les suivantes</u></b></p> <p><del>Avec le</del> <b>Le</b> ministère chargé de l'environnement, <b>établir une</b> dans la plateforme de collaboration permettant <del>de fournir à ce dernier d'avoir</del> les informations provenant des activités de terrain notamment les projets REDD, les données de l'IFN (évolution de la couverture forestière, évolution des stocks de carbone), les programmes de mise en défens des zones à écologie fragile, la protection des bassins versants. Ces données permettent de mieux gérer l'Observatoire des changements climatiques ;</p> <p><del>Avec le</del> <b>Le</b> ministère chargé de l'aménagement du territoire, <b>dans</b> la plateforme de collaboration permettra de conduire et finaliser le plan de zonage, la mise en œuvre des projets spécifiques dans la filière bois ;</p> <p><del>Avec le</del> <b>Le</b> ministère chargé de l'élevage, <b>dans</b> la plateforme de collaboration permettra de cogérer les phénomènes de transhumance, celle des espaces à risques parcourus par le grand et le petit cheptel ;</p> <p><del>Avec le</del> <b>Le</b> ministère chargé de l'agriculture, <b>établir une</b> dans la plate forme de collaboration <b>contribuera dans</b> à la promotion et la vulgarisation de l'agroforesterie et</p>

				<p>particulièrement la domestication des espèces forestières, la gestion de l'interface forêt/agriculture dans le sens de l'amélioration des techniques agricoles ;</p> <p><del>Avec le</del> Le ministre chargé du tourisme, <del>établir</del> dans <del>une</del> la plateforme de collaboration contribuera au développement <del>pour développer</del> de l'écotourisme ;</p> <p><del>Avec le</del> Le ministre chargé de la recherche scientifique, <del>établir une</del> dans la plateforme de collaboration <del>en vue</del> de développera les programmes de recherche forestière et faunique ;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère de la défense et la Délégation Générale à la sûreté, <del>établir une</del> dans la plate forme de collaboration <del>en vue d'</del>assurera la protection et la répression des atteintes portées au patrimoine forestier, faunique et halieutique national ;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère chargé de l'énergie, <del>établir une</del> dans la plateforme de collaboration <del>pour mettre</del> permettra la mise en place des mesures alternatives qui ont un faible impact sur les ressources ligneuses ;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère chargé des affaires foncières et domaniales ; dans la plateforme de collaboration traitera des problèmes de reconnaissance des droits coutumiers des populations autochtones, de mise à disposition des terres pour le développement des plantations et de sécurisation des forêts permanente par l'octroi des titres fonciers ;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère des finances, dans la plateforme de collaboration permettra de rendre fluide les mécanismes des ressources affectées, la mise à dispositions aux personnels de l'administration des eaux et Forêts et chasse des avantages prévus par les</p>
--	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

				<p>textes en vigueur, l'établissement périodique des valeurs FOB rémunérateurs;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère de la justice, dans la plateforme de collaboration <del>sera axée sur</del> assurera l'implication des magistrats sur l'élaboration des lois, volet sanctions civiles et pénales, sur l'application de celle-ci, le suivi des contentieux transmis aux juridictions compétentes ;</p> <p><del>Avec</del> Le ministère chargé des collectivités décentralisées, dans la plateforme de collaboration permettra de mieux gérer les conflits fonciers, les rapports Homme/animaux, les rapports Exploitants forestiers et les populations riveraines ;</p> <p><del>Avec</del> Le Ministère chargé de l'industrie, dans la plateforme de collaboration permettra l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'industrialisation des produits forestiers ;</p> <p><del>Avec</del> les partenaires au développement, <del>établir une</del> doivent faire partie de la plateforme de collaboration <del>avec</del> à travers le CCPM (cercle de concertation des partenaires du MINFOF) ;</p> <p><del>Avec</del> la Société civile, au sein de la plateforme de collaboration contribuera à la mise en œuvre de la législation forestière à travers l'observation externe de l'activité forestière <del>permettrait de suivre leurs programmes et de s'assurer de la qualité des experts engagés notamment dans les activités de formation ; elle permettrait également l'intervention des experts dans le cadre des conférences que le ministère ou ceux-ci pourraient périodiquement organiser pour promouvoir le développement forestier ;</del></p> <p><del>Avec</del> Les opérateurs privés, dans la plateforme de</p>
--	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



				<p>collaboration permettra de les associer à la prise de décisions d'intérêts communs ;</p> <p>Avec Les populations, dans la plateforme de collaboration à instaurer aux niveaux régional et local permettra de mieux assurer l'information, la sensibilisation sur la réglementation forestière et environnemental et, l'appui à la bonne gouvernance et à la gestion forestière durable ; un appui qui doit aussi leur être apporté pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement ;</p>

#### Annexe 4. Tableau des opportunités et priorités de réformes légales et de gouvernance

	Opportunités de réformes	Priorités pour les réformes/urgences	Raisons soutenant l'aspect de priorité	Éléments potentiels de stratégie
Secteur Forêt	Révision des normes d'inventaire d'exploitation forestière	<b>Niveau de priorité : Urgent</b>  Aspects prioritaires à défendre : Droit des communautés, aspects sociaux et environnementaux, aspects de gouvernance (transparence, redevabilité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Processus en finalisation (problème de la qualité d'inventaire forestier, pas de garantie de gestion durable).</li> <li>✓ Absence de normes d'inventaire d'exploitation adaptées aux forêts communautaires.</li> <li>✓ Portée de normes limitée.</li> <li>✓ Distinguer les normes d'exploitation forestière applicables dans les forêts communautaires et dans les UFA les normes applicables aux Inventaires prioritaire aux ARB et les PEBO.</li> <li>✓ Absence de consultation des parties prenantes</li> </ul>	<p>Produire une note de position de la plateforme qui sera adressée au Ministre en charge des forêts</p> <p>La responsabilité est donnée à Rodrigue pour la préparation de la note qui sera soumise aux membres pour endossement</p>
	Transparence	<b>Niveau de priorité : Urgent</b>  Aspects prioritaires à défendre : Accessibilité effective du public aux informations de l'annexe 7 de l'APV	Suivi de la mise en œuvre de l'annexe 7 sur les informations à rendre publiques notamment la qualité des informations publiques rendues dans le site web du MINFOF n'est pas compatible avec celles exigées dans l'annexe7	<p>Évaluation de l'information qui est disponible sur le site internet spécialisé de l'APV en rapport avec l'information qui doit être publié</p> <p>Tâche confiée au groupe de travail restreint sur l'annexe 7 pour une préparation d'une note de position à soumettre aux membres de la plateforme pour la validation et soumission à l'administration forestière avec ampliations (autres acteurs)</p>

	Politique forestière	Aspects prioritaires à défendre : Droit des communautés, aspects sociaux et environnementaux, aspects de gouvernance (transparence, redevabilité, etc.)	Le draft de document de politique est à la primature pour revue	Consolider le draft de propositions préparées par le groupe restreint, assurer la validation de la mouture finale par les membres et la soumettre au Ministère des Forêts avec ampliations (Primature, UE et autres)
	Loi forestière	Aspects prioritaires à défendre : Droit des communautés, aspects sociaux et environnementaux, aspects de gouvernance (transparence, redevabilité, etc.)	Le dernier draft de la loi est en cours de révision (intégration des propositions des autres sectoriels)	S'enquérir davantage sur le processus, assurer la veille afin d'avoir le draft à la fin des révisions, identifier les leviers d'actions complémentaires, poursuivre le plaidoyer.
	Observation Indépendante		Comment saisir l'opportunité de l'absence de L'OI formelle pour se positionner ?	
	Conversion des terres forestières à autres usage			
	Révision du plan d'aménagement de Campo Ma'an.			
	Participation		Comment la participation de la société civile et les communautés est- elle garantit dans le cadre des APV ?	
<b>Secteur industries</b>	Code minier et code pétrolier			

<b>extractives</b>	Texte sur la redevance minière			
	Loi sur ITIE			
<b>Aménagement</b>	Décrets d'application de la Loi sur l'aménagement			
	Révision du zonage			
<b>Droit des communautés autochtones</b>	Projet de définition des autochtones au Cameroun			
<b>Foncier</b>	Révision de la loi foncière			
<b>Environnement</b>	Guide CLIP REDD+			

## Annexe 5. Termes de référence des travaux en groupe

**Groupe 1** - Suivi et veille des politiques publiques, actions et pratiques de gouvernance des ressources minières, foncières et forestières

**Groupe 2** - Partage, Echanges, accès à l'information, communication et renforcement des acteurs sur la gouvernance des ressources minières, foncières et forestières

**Groupe 3** - Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés

**Groupe 4** - Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et compétences de la Plateforme et ses membres

Pour l'Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique confié à votre groupe, en prenant en compte les réflexions faites avant cet atelier, celles de la journée d'hier et de ce matin, réfléchissez et faites propositions à partir de ces questions :

**Question 1** – A partir des éléments d'identité de la Plateforme Forêts Cameroun :

- Améliorer si nécessaire la formulation de cet axe ;
- Identifier **les situations que vous voulez voir changer ou s'améliorer** et qui motivent le choix de cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique.

**Question 2** – Quels **objectifs la Plateforme veut atteindre** en travaillant sur cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique ?

**Question 3** – Quels **effets, progrès/changements mesurables la Plateforme voudrait obtenir** en travaillant sur cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique ?

**Question 4** – Quels sont **les indicateurs qui permettront de mesurer** chaque effet, progrès ou changement attendu ?

**Question 5** – Quelles **activités la Plateforme va réaliser** pour mettre en œuvre cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique en vue d'atteindre **l'objectif fixé**, obtenir **les effets et les progrès/changements envisagés** (Ils doivent être différents des activités des organisations membres de la Plateforme?)

**Question 6** – Quelle **stratégie** (Comment **la PFF** va procéder ou faire ?) sera utilisée par **la Plateforme** pour travailler sur cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique et **obtenir les progrès/changements envisagés** ?

**Question 6** – Quels sont **les acteurs qui seront les bénéficiaires directs et indirects** du travail qui sera fait par **la Plateforme** sur cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique et que fera la Plateforme avec chacun?

**Question 7** – Quels sont **les partenaires stratégiques, techniques** avec lesquels IGC va travailler sur cet Axe Stratégique/Domaine d'intervention ou Chantier thématique ? Préciser quoi faire avec chaque acteur retenu.

**NB:** Présentez tous ces résultats sous forme de tableau.

**Consignes des travaux en groupes :**

- Choisir un modérateur du groupe
- Choisir un rapporteur – Prendre les notes sur un ordinateur pour projeter les résultats lors de la restitution
- Traiter chaque question en suivant la méthode suivante :
- Relire chaque question et bien l'expliquer pour s'assurer de la bonne et même compréhension par tous les membres ;
- Donner un temps de réflexion personnelle entre 5 et 10 mn ;
- Chacun réfléchit et note ses idées dans son bloc-notes ;
- Tour de table pour que chacun présente ses idées et le Rapporteur les note ;
- Après toute la collecte des idées, le Rapporteur relit idée par idée, si elle est bonne sur le fond et la forme, on passe à l'idée suivante/ s'il la forme est à améliorer, le groupe le fait / si le fond de l'idée n'est pas pertinent, hors sujet, on l'élimine / Dès qu'il y a trop de discussions, points de vue divergents sur une idée ou sa formulation, retenir les divers points en discussions et les ramener en plénière pour arbitrage et validation.

## Annexe 6. Résultats détaillés des travaux de groupe par axe stratégique

### Groupe 1

**Axe stratégique 1 :** *Suivi et veille des politiques publiques, actions et pratiques de gouvernance des ressources minières, foncières et forestières*

Composition du groupe :

**Présidente :** Angeline MODJO (FODER)

**Rapporteur :** Hermence Guylène NGOUZOU MANDJI (MEFP, RCA)

**Membres :**

Antoinette PA'AH (OCBB)

Henri BENGUE (CEREP)

Doris NDEH (COMINSUD)

Joseph Désiré MBELEG (CAM-ECO)

Pierre NDJETOH (PERAD)

Victor AMOUGOU AMOUGOU (CEFAID)

Innocent GRENGAPPA (CIEDD, RCA)

Nelly MEPAH (CEW)

Jacques Carol VEMA (F.C OTONON)

DJAWGA DABORI (ADEBAKA)

**Reformulation de l'axe 1 :** *Suivi et veille dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de gouvernance des ressources minières, foncières et forestières*

Situation à améliorer	Objectifs	Effets	Indicateurs	Activités	Stratégies/Méthodologies	Acteurs bénéficiaires	Partenaires
Lois sont respectées et vulgarisées ;  Chaque partie prenante soit représentée et leurs points de vue sont pris en compte ;  Retombés de l'exploitation forestière, minière	Améliorer la prise en compte des droits et aspirations des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources minières,	les intérêts des communautés soient inventoriés, cartographiés et vulgarisés  Présence de toutes les couches sociales des communautés dans les instances de prise de décisions	Existence des cartes sur des terroirs communautaires ; répertoire des intérêts des communautés  Taux de représentativité des couches sociales dans les instances de prise de décision ; taux	vulgarisation des textes ; inventaire des intérêts des communautés  Renforcement des capacités de toutes les couches sociales ; plaidoyer/lobbying ; renforcement des capacités de la	organisations des OSC par zone ; élaborer les TDR et recruter un consultant ; cartographie participative ; collaborer avec toutes les parties prenantes ; revus documentaires ; recherches  atelier de renforcement des capacités ; échanges et partages d'expériences ; identifier les alliés ; identifier les adversaires et les persuader ; renforcer les synergies d'actions entre les	<u>Directs :</u> les communautés locales et autochtones (appui coaching, renforcement des capacités) ;  plateforme et ONG (communication, collaboration, échanges, partages, renforcement des capacités) ;  collectivités territoriales (collaboration, appui,	Les parlementaires (collaboration, influence, échanges)  Les ONG internationales (appui technique, collaboration, influence, appui institutionnel)  Les médias (communication,

<p>et foncière sont profitables aux communautés ;</p> <p>Les conditions socioéconomiques et culturelles des communautés sont améliorées ;</p> <p>Les droits des communautés sont respectés, protégés et améliorés ;</p> <p>Les communautés sont impliquées et participent dans les processus relatifs à la gouvernance forestière, minière, foncière</p>	<p>foncières et forestières</p> <p>Contribuer pour l'amélioration des politiques publique et loi régissant le secteur forestier minier et foncier pour une meilleure des intérêts et des préoccupations des communautés locales et autochtones</p> <p>Promouvoir la participation des communautés dans la prise des décisions</p>		de prise en compte de leurs aspirations	plateforme sur les droits et les politiques ; collectes des informations et documentation, diffusion et suivi de prise en compte ; faciliter le processus de désignation des représentants des communautés dans les instances	acteurs ; recherche et partages des informations ; faire un plan de suivi et le mettre en œuvre	<p>conseil, coaching);</p> <p>administration locale, publique et privée (collaboration, négociation, échanges d'information)</p> <p><u>Indirects</u> :</p> <p>Secteur privé (collaboration, appui, conseil, coaching)</p>	<p>collaboration, médiatisation)</p> <p>Institutions de recherches (capitalisation des travaux antérieurs, collecte, analyses des données, réalisation des études)</p> <p>Secteur privé (collaboration, appui, conseil et coaching, financement)</p>	
		Les conditions de participation des communautés et les modalités d'exercice de leurs droits sont clarifiées dans les textes	Les droits des communautés sont effectivement définis/clarifiés dans les différents textes ; existence des textes spécifiques pour les communautés (code rural)	Formulation des propositions concrètes, les soumettre et les suivre ; mobiliser les alliances	organiser des rencontres, entretiens, enquêtes ; atelier d'harmonisation des données collectées et de formulation des propositions et adoption des stratégies de plaidoyer y relatif	Etat du Cameroun (accompagnement)	les bailleurs de fonds (collaboration, influence, appui financier, appui institutionnel)	
		Participation plus accrue des acteurs non étatiques et des communautés dans l'élaboration des politiques publiques	le nombre de consultation organisée ; nombre de propositions recueillies	information, sensibilisation, formation sur les textes existants et aux préoccupations des communautés	collecter les textes ; identifier des leaders communautaires par couches sociales, suivi et accompagnement		les médias (collaboration, sensibilisation, communication, médiatisation)	
		Les textes définissent de manière claire les droits des communautés	nombre d'articles spécifiant les droits des communautés à	analyse du cadre juridique national et international en relation avec les droits des	termes de référence et recrutement d'un consultant ; restitution et adoption puis plaidoyer et suivi du plaidoyer			



		locales et autochtones à l'accès et contrôle des ressources naturelles	l'accès et au contrôle des ressources naturelles	communautés locales et autochtones ; formulation des propositions ; plaidoyer et suivi			
--	--	------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

## Groupe 2

**Axe stratégique 2:** *Partage, échange, accès à l'information et renforcement des acteurs sur la gouvernance des ressources minières foncières et forestières*

**Composition du groupe :**

MANDIM SOUA Dieudonné Christian (AJDUR)  
 CHACGOM Aristide (GDA)  
 MOUNGOH Metoul Cyriack (REFOCOD)  
 MEVAH Henri Ferré (PAPEL-Cameroun)  
 KAMGA Justin (FODER)  
 DASSI M. Carine (Earth Cameroon)  
 NDZIE MBENTI Madeleine Belise (CEFAID)  
 Elisabeth GELAS (CRADIF)  
 NDJEUDJA P. Ranece J. (CED)  
 KEMENDA YOGO Bienvenu Florentin (MEFP)

**Reformulation de l'axe 2 :** - *Accès à l'information, communication et renforcement des acteurs sur la gouvernance des ressources minières, foncières et forestière*  
 - *Accès et partage de l'information et renforcement des acteurs sur la gouvernance des ressources minières foncières et forestières*

Situation à améliorer	Objectifs	Effets	Indicateurs	Activités	Stratégies/Methodologies	Acteurs bénéficiaires	Partenaires
La situation que nous décrions est la mauvaise gouvernance des mines des forêts et	Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès à	Un cadre de communication existe et est fonctionnel	Les manuels de procédures, guides, site web, SMS, Magazines d'information...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des ateliers;</li> <li>Organisation des séminaires;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire une cartographie des acteurs (identifier les acteurs qui</li> </ul>	<u>Bénéficiaires directs:</u> - les membres de la plateforme - les communautés locales et	<u>Partenaires stratégiques:</u> - Les politiques (sectoriels); - Les

des terres qui se fait le plus souvent au détriment des communautés rurales et autochtones. Pour y pallier nous proposons : - La disponibilité et le partage de l'information : L'information doit être disponible, accessible et partagée - La participation des communautés doit être plus grande - La transparence dans la gestion des mines, des forêts et des terres.	l'information (disponibilité, partage, formations)	Une information de qualité est disponible et accessible aux membres de la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des outils de communication;</li> <li>• Organisation des campagnes de plaidoyer et de lobbying (organisation d'un dialogue national sur la gouvernance)</li> <li>• Organisation des conférences de presse, des fora, dîners d'ébats...</li> <li>• Recherche et analyse des informations</li> </ul>	<p>interviendront pour la réussite de l'action);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un plaidoyer;</li> <li>• Collecte, analyse, capitalisation et diffusion des données;</li> </ul>	<p>autochtones</p> <p><u>Bénéficiaires indirects</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- administrations,</li> <li>- Autres OSC,</li> <li>- Bailleurs de fonds,</li> </ul>	<p>parlementaires;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sénateurs; les autorités traditionnelles</li> </ul> <p><u>Partenaires techniques</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs de fonds;</li> <li>- Autres acteurs de la société civile</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Groupe 3

**Axe stratégique 3** : Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés

**Composition du groupe :**

**Modérateur** : Luc NDEBE (CODEMA)

**Rapporteur** : Jean Claude TCHANTCHOUANG (CARFAD)

**Membres :**

Stanislas Bineli (ADD)

Patrice KAMKUIMO (CED)

Charlie NTONIFOR (CERUT)

Jean Paul NGANTCHOU (SAILD)

Jeanne Biloa (BACUDA)

Rodrigue NGONZO (FODER) Harrisson NNOKO (AJESH) Patrice PAAH (CAFD) Valère ABA KWANGEMA											
<b>Question 1</b>											
<b>Amélioration de la formulation de l'axe 3</b>	RAS				Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés en matière des droits des communautés	Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés en matière de gestion durable des ressources naturelles	Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés en matière de gouvernance forestière, minière et foncière et des droits des communautés	Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés en matière des droits des communautés qui impactent négativement sur le bien être des communautés	Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés Pour une meilleure protection et droits des communautés	influence des politiques publiques sur les forêts	Influence des politiques, actions et pratiques des décideurs et acteurs publics et privés
<b>Identification des situations à changer/améliorer</b>	On veut voir améliorer la participation des communautés et société civile dans la prise des décisions, (gestion des aires protégées, reconnaissance des droits des communautés locales et autochtones, gestion des conflits liés à la terre, prise en compte des droits des intérêts spécifiques des groupes vulnérables...) On veut améliorer l'accès aux informations liées à la gestion des forêts aux industries extractives et au foncier On veut voir améliorer la prise en compte des propositions/préoccupations des communautés et société civile On veut voir changer les pratiques et les comportements liés à l'exploitation des ressources naturelles (bonnes pratiques)										
<b>Question 2</b>											
<b>Objectifs à atteindre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la transparence et la traçabilité dans la gestion des ressources naturelles</li> <li>- assurer la protection des droits des communautés locales et peuples autochtones</li> <li>- améliorer le processus de reddition des comptes dans le système de gestion des ressources naturelles</li> </ul>										
<b>Question 3</b>											
<b>Effets, progrès/changements mesurables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des conflits</li> <li>- participation effective des communautés à la gestion des ressources naturelles</li> <li>- augmentation du niveau d'accessibilité des parties prenantes et du public aux informations relatives aux secteurs minier, forestier et foncier</li> <li>- augmentation du niveau d'implication et de contribution des communautés et de la société civile dans les processus de réformes politiques et légales</li> <li>- meilleure prise en compte des droits et intérêts des communautés dans les pratiques et actions des acteurs publics et privés</li> </ul>										

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- changement de pratiques des décideurs</li> <li>- changements des pratiques d'exploitations illégales des ressources naturelles</li> <li>- meilleure représentation des peuples autochtones dans les comités paritaires de prise de décision</li> <li>- réduction de la corruption</li> </ul>
<b>Question 4</b>	
<b>Indicateurs de mesure des progrès ou changements attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de cadre de consultations des parties prenantes</li> <li>- nombre de conflits réduits</li> <li>- nombre d'entités fonctionnelles impliquées au suivi de la gestion naturelle</li> <li>- disponibilité des informations auprès des sources</li> <li>- informations suffisantes disponibles en quantité et qualité</li> <li>- existence des canaux appropriés pour les destinations de l'information au niveau local</li> <li>- nombre d'outils de publication des informations existants et fonctionnels</li> <li>- niveau de pertinence et d'utilités des informations rendus disponibles</li> <li>- niveau d'accessibilité et d'appropriation des informations et des textes</li> <li>- nombre de contributions/propositions faites par les communautés et la société civile dans le processus de réformes politiques et légales</li> <li>- niveau de respect des obligations sociales</li> <li>- réduction des lourdeurs (lenteurs) administratives</li> <li>- nombre de cas de dénonciation</li> <li>- nombre de cas de sanction</li> <li>- nombre de place accordée aux organisations autochtones</li> </ul>
<b>Question 5</b>	
<b>Activités à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunion de mise à niveau des membres de la plateforme sur la stratégie de la plateforme</li> <li>- collecte et diffusion des informations liées à la gestion des ressources naturelles</li> <li>- organisation des campagnes</li> <li>- facilitation des dialogues multi acteurs</li> <li>- appui juridique (dénonciation et poursuites judiciaires des pratiques illégales et malversations financières)</li> </ul>
<b>Question 6</b>	
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyer</li> <li>Lobbying</li> </ul>
<b>Question 7</b>	
<b>Bénéficiaires directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communautés et peuples autochtones</li> <li>OSC</li> <li>Communes</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>Entreprises</li> <li>Partenaires</li> </ul>
<b>Question 8</b>	

<b>Partenaires stratégiques et techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne</li> <li>- Coopération allemande</li> <li>- ONG Internationale</li> <li>- Administrations concernées</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Partenaire au développement</li> <li>- COMIFAC</li> <li>- REPALEAC</li> <li>- CEEAC</li> <li>- REPAR-CEFHDAC</li> <li>- OFAC</li> <li>- USAID</li> <li>- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</li> <li>- Etc.</li> </ul>
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Groupe 4

**Axe stratégique 4 :** *Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et compétences de la plateforme et ses membres*

**Reformulation de l'axe stratégique 4 :** *RAS*

Situation à changer	Objectifs	Progrès/changements mesurables	Indicateurs de mesure	Activités	Stratégie	Acteurs/bénéficiaires direct	Acteurs/bénéficiaires indirect	Partenaires stratégique
-faible communication interne et externe entre les membres	Améliorer la compréhension de la vision et la mission de la plateforme par les membres	-La plateforme dispose d'une charte et d'un règlement intérieur	Charte, règlement intérieur	Elaboration de la charte	-Groupe restreint de travail -restitution à l'assemblée -Amendement et validation	Plateforme et ses membres		Plateforme
mauvaise planification des réunions entre les organisations membres	-Rendre aptes les membres à bien mener leurs missions en vue d'atteindre les objectifs et la vision de la plateforme	La plateforme dispose d'un plan d'action stratégique	Plan stratégique et plan d'action	Elaboration d'un plan d'action stratégique	-Atelier -Facilitation et finalisation du document par le consultant -Validation AG	Membre de la plateforme	Partenaires financiers et techniques et financiers, gouvernement, secteur privé	Université de Wolverhampton, CIDT et autres
	-Améliorer la communication entre les membres de la plateforme et entre la plateforme et les parties prenantes	-La plateforme dispose d'un plan de communication fonctionnel	Plan de communication	Elaboration d'un plan de communication	-Elaboration des TDR -Recrutement d'un consultant -Atelier de validation	Membre de la plateforme	Partenaires financiers et techniques et financiers, gouvernement, secteur privé, chercheurs, étudiante	A déterminer

					-recherche des financements et mise en œuvre du plan			
-manque d'indépendance financière et matérielle de la plateforme et de ses membres	-	-Au moins deux organisations à base communautaires mobilisent un financement par zone	Contrat de projet	-Formation aux techniques de montage et de gestion de projets	-Recherche de fond -TDR de recrutement du consultant -Recrutement du consultant -Atelier de formation	Membres de la plateforme		CIDT et autres
-faible capacité des membres à mobiliser des fonds				-Formation aux techniques de gestion des subventions et financières	-Recherche de fond -TDR de recrutement du consultant -Recrutement du consultant -Atelier de formation	Membres de la plateforme		A déterminer
-faible appropriation de la mission et la vision de la plateforme par les membres	-Les membres de la plateforme maîtrisent les outils de collectes et d'analyse de données	-Un plan de renforcement de capacités existe au sein de la plateforme  - Nombre et qualité des informations et rapports produites	Plan de renforcement des capacités disponibles et mise en œuvre	-Elaboration d'un plan de renforcement des capacités de la plateforme	-Identification des besoins en formation -Priorisation de ces besoins -Recherche des financements -Organisations des ateliers de formations	Plateforme		Université de Wolverhampton, CIDT
Inexistence d'une stratégie de suivi et évaluation		Un plan de suivi et évaluation pour la plateforme	Plan de suivi et évaluation	Elaboration du plan de suivi et évaluation du plan d'action de la plateforme	-Groupe restreint -Restitution -Plénière	Plateforme		A déterminer
Manque de suivi et évaluation		Au moins une formation par ans sur au moins une des thématiques identifiées	Nombre de formation	-Planifier les formations et rechercher les ressources nécessaires				